



CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020 à 20h00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	17
Absent :	2
Votants (dont 2 procurations) :	19

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 06 juillet 2020 - s'est réuni le **vendredi 10 juin 2020 à 20 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Madame BARBAUX, Maire.

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Marie SUARDI comme secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. Mme BARBAUX Lydie, Maire	X			
2. M. MANSUY Guy, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. M ^{me} RENAULD Martine, 2 ^e Adjoint	X			
4. M. CORNU Yanis, 3 ^e Adjoint*			X	Lydie BARBAUX
5. M ^{me} LAUVERGEON Sylvie, 4 ^e Adjoint	X			
6. M. THOUVENOT Philippe, 5 ^e Adjoint	X			
7. M ^{me} FERRANDO Nicole, Conseillère Municipale	X			
8. M ^{me} LAMBERT Christiane, Conseillère Municipale			X	Guy MANSUY
9. M. BARON Dominique, Conseiller Municipal	X			
10. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
11. M ^{me} DIDELOT Marie-Jocelyne, Conseillère Municipale	X			
12. M ^{me} MATHIEU Murielle, Conseillère Municipale	X			
13. M. ROMARY Benoît, Conseiller Municipal	X			
14. M ^{me} HAXAIRE Anne, Conseillère Municipale	X			
15. M. VILLARDO Lionel, Conseiller Municipal	X			
16. M ^{me} BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
17. M. BALANDIER Stéphane, Conseiller Municipal	X			
18. M. DREMAUX Joël, Conseiller Municipal	X			
19. M ^{me} BELLO Mathilde, Conseillère Municipale	X			

* à partir de la question n°75

Afin de respecter les mesures sanitaires de distanciation physique, cette réunion se tiendra au salon Eugénie – Clos des Deux Augustins, sans public. Ce lieu répond au principe de neutralité, et offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires. Les débats seront retransmis en direct sur la page Facebook de la commune.

N° 62 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2020

N° 63 EXERCICE MUNICIPAL – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 64 TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2020

- N° 65 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019
- N° 66 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019
- N° 67 BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
- N° 68 BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
- N° 69 BUDGET EAU - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
- N° 70 BUDGET FORET - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
- N° 71 BUDGET DE LA FORET 2020: ÉTAT D'ASSIETTE ET COMMERCIALISATION
- N° 72 MUSÉE LOUIS FRANÇAIS - CONSERVATION PRÉVENTIVE – CHANTIER DES COLLECTIONS – RESTAURATION DES COLLECTIONS DU MUSÉE
- N° 73 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- N° 74 TARIFS MUNICIPAUX
- N° 75 DÉSIGNATION DES GRANDS ÉLECTEURS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES
- N° 76 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
- N° 77 DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES (SMIC)
- N° 78 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS A L'ENTENTE INTERCOMMUNALE PORTANT SUR LE PORTAGE DES REPAS
- N° 79 PARC TIVOLI – CONVENTION D'ENTRETIEN PAR LA SOCIÉTÉ « LA PLOMBINOISE DE LOISIRS »
- N° 80 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- N° 81 SERVICE DE L'EAU - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2019
- N° 82 QUESTIONS ORALES

En ouverture de séance,

Madame le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations (les documents sont remis aux membres de l'assemblée).

DÉLIBÉRATION N° 62/2020

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du mercredi 17 juin 2020.

DÉLIBÉRATION N° 63/2020

EXERCICE MUNICIPAL – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux de la majorité élus le 15 mars 2020 se sont engagés à administrer la collectivité en prenant appui sur deux piliers :

- Les habitants (nommés ci-dessous l'Habitant) : ils sont au centre du débat démocratique local, afin qu'ils puissent être associés au processus municipal, s'engager et agir dans l'intérêt général.
- Les élus : ils sont les représentants de la population au service de l'intérêt général, et sont chargés de mettre en œuvre le projet municipal et d'administrer la collectivité.

L'organisation municipale s'appuie d'une part sur le cadre réglementaire et plus précisément le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) et d'autre part sur des espaces « participatifs » au sein desquels l'Habitant est sollicité pour participer à l'exercice municipal et y exercer un contrôle.

L'exercice municipal est fondé sur un partage du pouvoir entre les élus permettant ainsi de responsabiliser chacun d'entre eux et de prendre les décisions collectivement.

Le travail en binôme est favorisé pour faciliter le croisement des compétences.

Afin de permettre à chacun de pouvoir se consacrer pleinement à ses missions, le cumul des fonctions n'est pas souhaité.

Les indemnités de fonction sont réparties entre les élus, leur permettant de s'impliquer durablement.

Madame BELLO indique qu'elle fait partie de la commission finances, et qu'elle n'a pas été invitée à participer aux réunions de préparation du budget.

Madame le Maire explique que cette année les délais étaient trop courts pour réunir cette commission, mais que l'année prochaine cela sera fait.

Madame BELLO ajoute que des personnes qui se sont inscrites dans les commissions citoyennes, et pour qui elle a servi d'intermédiaire car elles ne pouvaient être présentes à la réunion de présentation, ne sont pas convoquées aux différentes réunions thématiques.

Madame DIDELOT informe que les rencontres participatives du samedi 27 juin avaient lieu afin que les personnes qui ne connaissent pas la démarche puissent s'informer, participer à un temps de travail, et s'inscrire ou non à une commission.

Elle ajoute que l'inscription d'office semble peu cohérente, et qu'une personne qui s'inscrit à une commission doit être informée et avoir participé à un temps de travail. Cependant, les personnes inscrites par Mme BELLO seront bien invitées à ces temps de travail.

Elle précise ensuite que les comptes rendus des réunions seront publics.

Monsieur MANSUY ajoute que dans le document intitulé « exercice municipal », il y a une charte, et qu'une personne qui entre dans le processus devrait au minimum prendre connaissance de celle-ci.

Monsieur BALANDIER revient sur la démission de Madame le Maire de son poste au sein de la communauté de communes qu'il trouve regrettable, certains cumuls de mandats étant indispensables afin de protéger la commune.

Madame HAXAIRE invite l'assemblée à lui faire confiance afin de représenter la commune au sein de la communauté de communes, car c'est une tâche dans laquelle elle est très investie.

Monsieur BALANDIER précise qu'il n'a rien contre la personne qui remplacera Madame le Maire, mais qu'en conseil communautaire les 10 maires doivent prendre des décisions, et se demande comment elles seront prises dans ce cas de figure.

Madame le Maire répond que cela passera par la communication.

Madame HAXAIRE rappelle que les élus communautaires sont 33 et pas seulement 10.

Monsieur ROMARY explique que ce choix est aussi lié aux disponibilités de chacun, et estime qu'il est préférable que les représentants de la commune soient présents.

Madame BAZIN informe qu'au cours du dernier mandat, le maire était toujours présent aux réunions.

Madame HAXAIRE souligne que M. BALANDIER parle, dans le cas présent, des conseils de bureaux, auxquelles seuls les maires assistent, mais que ces réunions servent à préparer les conseils communautaires, et qu'il n'y a pas de vote à ce moment-là.

Madame le Maire pourra également être présente à ces réunions, car les conseils de bureaux fusionnent avec la conférence des maires, qui n'était pas en place jusqu'à présent, et qui permet d'impliquer les maires dans la vie communautaire. Il y aura également des groupes de travail avec des élus municipaux, et des citoyens.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : Mme BAZIN, M. BALANDIER, Joël DREMAUX, Mathilde BELLO

APPROUVE le document cadre « EXERCICE MUNICIPAL » annexé à la présente délibération.

à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 64/2020

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2020

Madame le Maire informe l'assemblée que pour la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019. L'obligation de vote du taux de la TH n'est plus mentionnée par les textes : l'article 1636 B sexies du Code général des impôts (CGI) indique que « les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises. »

Madame le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux des taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020

FIXE ainsi l'imposition directe locale pour l'année 2020 :

	TAUX
Taxe Foncière (bâti)	13.03 %
Taxe Foncière (non bâti)	40.08 %

DÉLIBÉRATION N° 65/2020

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Les Comptes de Gestion de l'exercice 2019 établis par Madame la Comptable publique, Responsable de la Trésorerie de Remiremont, conformes respectivement aux comptes administratifs 2019 des budgets de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, et du budget principal de la commune, établis par l'ordonnateur, sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Monsieur BALANDIER a entendu dire que l'équipe précédente avait laissé des finances difficiles, et souhaite préciser que les différents budgets ont un excédent.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion,

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Mme LAUVERGEON

ADOpte les Comptes de Gestion 2019 des budgets de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, et du budget principal de la commune

DÉLIBÉRATION N° 66/2020

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Madame le Maire donne la parole à Madame RENAULD, adjointe aux finances, pour une présentation des comptes administratifs 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

7 voix pour

12 abstentions

APPROUVE les comptes administratifs 2019 des budgets de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, et du budget principal de la commune tels que présentés.

DÉLIBÉRATION N° 67/2020

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame le Maire informe Monsieur BALANDIER - suite à sa demande d'obtenir des documents par articles et non par chapitres - que les éléments qui ont été fournis sont ceux qui étaient également mis à disposition des conseillers lors des précédents votes du budget.

Monsieur BALANDIER confirme avoir demandé des documents par articles, et ajoute qu'il lui a été indiqué par la préfecture des Vosges qu'en tant qu' élu il devait obtenir tous les éléments nécessaires au vote du budget.

Avant le vote du budget Madame le Maire souhaite apporter certaines précisions :

« Il apparaît opportun que vous disposiez de quelques éléments de compréhension pour replacer ce budget dans son contexte, tant pour son élaboration, que pour son interprétation.

Notre installation à la mairie ne date que de quelques semaines, et l'élaboration de ce premier budget conduit à cinq observations. La première est que l'équipe précédente avait laissé entendre en sortir de CM de janvier 2020, que le budget serait préparé et non voté. Une noble intention, qui laissait à la nouvelle équipe le choix de réorienter le budget selon ses choix politiques. Certes, un travail préparatoire avait certainement été amorcé, et nous a été relayé par les services, mais nous n'avons pas trouvé trace d'un projet de budget finalisé, qui aurait pu être retravaillé collégialement, ce qui nous aurait peut-être permis de gagner du temps.

Deuxièmement, la commission budget n'est pas encore installée, et compte-tenu de l'environnement délétère, nous avons fait le choix de travailler sans y associer l'ensemble des élus. Quelle en aurait été la valeur ajoutée ? Telle est la question.

Nous voulons adresser un remerciement chaleureux à l'adresse des agents municipaux, qui ont accompagné les nouveaux conseillers dans cette construction budgétaire. Un travail de qualité, qui a permis de disposer de la vision globale de la situation budgétaire de notre commune.

Ce premier budget, nous l'assumons, nous savions que la situation était tendue, et qu'il n'existait pas de marche de manœuvre. Nous prenons la situation telle qu'elle est, sachant que cela n'empêche en rien de se projeter et de projeter Plombières pour les années à venir. Pour autant, nous ne sommes pas pour mentir et endormir les habitants, l'élaboration de ce premier budget ne s'est pas faite en fonction de grands projets ou de grandes intentions à financer, mais en prenant le temps de regarder et d'analyser chacune des dépenses pour mesurer au plus juste l'impact sur les recettes.

La capacité d'endettement est telle, qu'il y a lieu de faire une pause. Les choix opérés par l'équipe précédente ont augmenté le niveau d'endettement, 2 226 998 € en 2016 1 141 000 € en octobre 2019, soit en nombre d'années une capacité de désendettement consolidée, tous budgets confondus, de 13,29 années. Et à titre indicatif, de 11,68 années pour le budget principal uniquement. »

Monsieur MANSUY fait ensuite la déclaration suivante :

« Nous sommes le 10 juillet 2020, à mi-parcours de ce premier exercice, l'équipe municipale est en place depuis 6 semaines, mis à part le fait que nous prenons une succession où des engagements ont été pris pour faire fonctionner la collectivité durant ce premier semestre, cette situation inédite oblige à regarder cette année un peu différemment, compte-tenu de la crise sanitaire qui impacte les recettes, en l'occurrence et à titre d'exemple, le casino. C'est ainsi, pour autant il ne s'agit pas de subir cette situation et rien ne nous empêche d'agir immédiatement. Agir pour créer une dynamique positive et constructive avec l'ensemble des habitants. Agir pour développer un partenariat institutionnel puissant. Agir pour maintenir le tissu économique existant et rechercher la meilleure des collaborations possibles avec tous

les acteurs économiques. C'est vrai pour la compagnie thermale, le casino, le parc des miniatures, mais c'est vrai aussi pour le soutien que l'on doit apporter à tous nos commerçants et artisans. Agir pour guider et soutenir les associations, et tout faire pour que la collaboration inter-associative soit un véritable levier de dynamisme et de développement. Créer cette dynamique, l'entretenir, et l'amplifier est notre priorité du moment, parce qu'il s'agit d'un devoir pour la survie de Plombières et son développement, et c'est notre engagement pour la durée totale du mandat. 15 élus aujourd'hui, peut-être la totalité du conseil municipal dans un avenir prochain, pour s'engager et œuvrer pour Plombières et ses habitants. Notre choix est fait de parier sur le capital humain avec une obligation de résultat. Concernant le projet centre bourg et le musée Louis Français, les réflexions se poursuivent. Pour le musée, il s'agit de maintenir le projet de réouverture en respectant chacune des étapes, la prochaine étant de prioriser la sauvegarde des œuvres. Et concernant le projet de revitalisation du centre bourg, nous nous mettons au diapason de financeurs institutionnels, qui, tout en soutenant le projet, souhaitent que les attentes de la population soient davantage prises en compte. Vu la complexité des projets, et la réalité de notre situation financière, nous savons que les 18 mois, voire 24 mois, qui sont devant nous seront nécessaires pour mener les travaux d'ingénierie et boucler les montages financiers afin d'envisager la concrétisation de ces investissements. »

Madame le Maire donne la parole à Madame RENAULD, adjointe aux finances, pour présenter les orientations prévues pour l'exercice 2020.

Monsieur BALANDIER demande par quel biais une économie de 35 000 € au chapitre 11 a été réalisée.

Madame RENAULD explique qu'un travail a été opéré article par article, permettant d'économiser de petites sommes, qui, additionnées amènent à ce montant.

Monsieur BALANDIER répond que selon lui un budget doit être équilibré et sincère.

Madame RENAULD confirme que c'est bien le cas.

Monsieur BALANDIER demande des précisions sur le chapitre 65, concernant les indemnités d'élus.

Madame RENAULD explique qu'une estimation a été faite avec les taux des anciens élus jusqu'au 23 mai 2020, puis avec ceux des nouveaux élus du 24 mai 2020 au 31 décembre 2020.

Monsieur BALANDIER revient sur les subventions aux associations, et demande si toutes celles qui en ont fait la demande auront une subvention.

Monsieur DREMAUX indique que le document qui a été remis aux conseillers concernant ces subventions est faux.

Madame le Maire répond que cela fera l'objet d'une prochaine délibération, et qu'une réponse sera apportée à ce moment-là.

Monsieur BALANDIER souhaite savoir à quoi correspond la somme de 24 000 € dans le chapitre 67.

Madame RENAULD explique qu'il s'agit d'un titre de 2015 qui a été titré deux fois.

Monsieur BALANDIER estime que la perte du casino a été sous-évaluée.

Madame RENAULD indique que l'estimation est la plus juste possible, que les calculs ont été recommencés trois fois, en se basant sur les chiffres communiqués par le casino.

Monsieur BALANDIER demande si le salon du commerce aura lieu cette année.

Madame le Maire répond qu'il sera reporté.

Monsieur BALANDIER remarque que dans le chapitre 74, une somme de 51 400 € a été prévue pour le musée, et qu'il s'agit d'investissements pour lesquels les subventions se retrouvent en fonctionnement.

Madame RENAULD confirme et ajoute que cela est parfaitement légal.

Monsieur BALANDIER questionne sur l'acquisition de l'hôtel Baumont, l'aire de jeux de Ruaux et le concours d'architectes pour l'Espace Berlioz.

Madame le Maire répond que l'achat de ce premier est suspendu, et que le dossier de l'aire de jeux est retravaillé avec les habitants afin de correspondre au mieux à la demande. S'agissant de l'Espace Berlioz, les partenaires institutionnels ont demandé à ce que le projet soit retravaillé avec la population afin qu'il ne soit pas uniquement urbanistique.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : Mme BAZIN, M. BALANDIER, Joël DREMAUX, Mathilde BELLO

REPORTE l'excédent de la section de fonctionnement, soit 140.232,10 €.

REPORTE l'excédent de la section d'investissement, soit 730.629,28 €.

VOTE le Budget Primitif 2020 de la commune comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2.785.632,10 €	2.785.632,10 €
INVESTISSEMENT	1.715.752,42 €	1.715.752,42 €

DÉLIBÉRATION N° 68/2020

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame le Maire donne la parole à Madame RENAULD, adjointe aux finances, pour présenter les orientations prévues pour l'exercice 2020.

Monsieur BALANDIER demande ce qui sera fait de la taxe de la compagnie thermale.

Madame le Maire répond qu'il n'est pas question de ne pas la récupérer.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : Mme BAZIN, M. BALANDIER, Joël DREMAUX, Mathilde BELLO

AFFECTE partiellement l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 à la couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement (compte 1068), en tenant compte des restes à réaliser, à hauteur de 25.380,09 €.

REPORTE le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 266.216,11 €.

REPORTE le déficit de la section d'investissement, soit 7.470,93 €

VOTE le Budget Primitif 2020 de la commune comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	576.216,11 €	576.216,11 €
INVESTISSEMENT	575.374,20 €	575.374,20 €

DÉLIBÉRATION N° 69/2020

BUDGET EAU - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame le Maire donne la parole à Madame RENAULD, adjointe aux finances, pour présenter les orientations prévues pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : Mme BAZIN, M. BALANDIER, Joël DREMAUX, Mathilde BELLO

AFFECTE partiellement l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 à la couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement (compte 1068), en tenant compte des restes à réaliser, à hauteur de 7.169,58 €.

REPORTE le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 431.185,46 €.

REPORTE l'excédent de la section d'investissement, soit 206.611,17 €

VOTE le Budget Primitif 2020 de la commune comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	559.988,46 €	559.988,46 €
INVESTISSEMENT	803.882,21 €	803.882,21 €

DÉLIBÉRATION N° 70/2020

BUDGET FORET - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame le Maire donne la parole à Madame RENAULD, adjointe aux finances, pour présenter les orientations prévues pour l'exercice 2020.

Monsieur BALANDIER explique que les votes contre sont liés au fait que des documents détaillés par articles n'ont pas été fournis, ce qui ne permet pas de comprendre comment a été construit le budget. Il ajoute que le budget principal n'est, quant à lui, pas équilibré, et n'est pas sincère.

Madame le Maire rétorque que ce sont de graves accusations.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : Mme BAZIN, M. BALANDIER, Joël DREMAUX, Mathilde BELLO

AFFECTE partiellement l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 à la couverture du besoin de financement dégagé par la section investissement (compte 1068), en tenant compte des restes à réaliser, à hauteur de 6.768,98 €.

REPORTE le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 45.544,42 €.

REPORTE le déficit de la section d'investissement, soit 2.081,67 €

VOTE le Budget Primitif 2020 de la commune comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	102.544,42 €	102.544,42 €
INVESTISSEMENT	8.768,98 €	8.768,98 €

DELIBERATION N° 71/2020

BUDGET DE LA FORET 2020: ETAT D'ASSIETTE ET COMMERCIALISATION

L'Office National des Forêts a adressé l'« état d'assiette des coupes pour 2020, et destination des coupes à commercialiser ».

Monsieur SUARDI informe que le plan d'aménagement de l'ONF sera suivi, mais qu'une réunion est prévue avec ces derniers afin de faire le point sur l'état sanitaire des forêts de la commune, et la mauvaise commercialisation du bois. Il y aura alors des décisions à prendre car l'état des forêts ne devrait pas s'améliorer.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

APPROUVE l'état d'assiette 2020 et la destination des coupes selon le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION N° 72/2020

MUSÉE LOUIS FRANÇAIS - CONSERVATION PRÉVENTIVE – CHANTIER DES COLLECTIONS – RESTAURATION DES COLLECTIONS DU MUSÉE

Madame DIDELOT donne les explications suivantes :

« Le projet musée du paysage, musée Louis Français, est un dossier en cours que nous reprenons, qui était engagé par l'ancienne municipalité à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Pour mener à bien ce projet, la commune bénéficie d'une aide du département sous la forme d'une participation au financement du poste d'un chargé de mission, et d'aides de la DRAC sous forme également de financement de ce poste, et de subventions. Il est à noter que ces subventions sont engageantes, et nécessitent pour les percevoir, un engagement financier de la commune. D'autre part, le musée Louis Français est labélisé « Musée de France », ce qui signifie que pour la mise en œuvre des travaux de conservation préventive, du transport des œuvres, il y a énormément de normes, relativement contraignantes.

La première étape de ce projet est la conservation des œuvres. Il y a eu plusieurs réunions en 2019 entre les élus et les représentants de la DRAC, et un document de programmation en date du 18 septembre 2019. Dans ce document, la commune prévoyait d'engager une enveloppe de 40 000 € sur le budget 2020 sur un devis qui était estimé à 94 000 €.

Le musée est installé dans la maison du peintre, et est fermé au public depuis 2010 en raison de sa non-conformité relative aux établissements recevant du public. Il possède 201 toiles, dont une centaine du peintre Louis Français, mais aussi du mobilier, de la documentation, des vestiges de fouilles archéologiques, et également de nombreux objets d'art anciens qui illustrent la vie des plombinois au cours des siècles passés, et l'intérêt porté par la DRAC démontre la qualité et la richesse des collections du musée.

Le taux d'humidité important du bâtiment et les infestations d'insectes xylophages mettent certaines de ces œuvres en péril. Une première intervention, de type chantier des collections, a été réalisée de janvier à juin 2019, sur les 201 peintures uniquement, par une équipe de restaurateurs. Il s'agissait de dépoussiérer, de poser des protections, de rédiger un diagnostic et un cahier des charges pour une future intervention, et de stopper les dégradations. En dehors de ces toiles, certains objets très détériorés nécessitent l'intervention de restaurateurs spécialisés, et notamment quatre tapisseries d'Aubusson, des plaques de plomb datées du XVIIIème siècle gravées d'inscriptions liées à l'histoire de Plombières, des plaques photographiques d'anciennes vues de Plombières. Pour ces interventions les œuvres doivent être déplacées, conditionnées dans des matériaux adaptés, désinsectisées. Certaines feront l'objet de mesures de conservation, d'autres doivent être restaurées, puis toutes seront stockées dans un local adapté. Ces opérations de sauvetage ont un coût que la DRAC subventionne à hauteur de 51 400 € sous réserve que les dépenses soient inscrites au budget 2020. »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les projets d'interventions sur les collections du musée Louis Français, et précise que les crédits ont été prévus au budget principal 2020 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - CH 11 – 15.200,00 €

- Fournitures pour la conservation (papier de soie neutre, boîtes neutres, etc.)
- Stabilisation de l'état d'une statue (buste d'empereur cuirassé), avant déplacement dans un lieu sécurisé à l'abri des intempéries, diagnostic et préconisation pour la rédaction d'un cahier des charges.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – CH 23 – 93.200,00 €

- Conservation préventive
- Chantier des collections
- Intervention sur des tableaux

RECETTE DE FONCTIONNEMENT - CH 74 – 51.400,00 €

- Subvention de la Direction régionale des Affaires Culturelles du Grand Est

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Mme BAZIN, M. BALANDIER, Joël DREMAUX, Mathilde BELLO

APPROUVE les projets d'interventions sur les collections du musée Louis Français

SOLLICITE les meilleures subventions possibles auprès des partenaires financiers

DÉLIBÉRATION N° 73/2020 **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur THOUVENOT fait la déclaration suivante :

« L'attribution de subventions est une façon pour la collectivité d'apporter son soutien à un projet associatif. Les subventions sont un accompagnement concret, décidé en groupe de travail pour étudier les demandes. Seules les associations qui ont produit une demande ont été examinées. Certaines associations ne demandent jamais de subventions, c'est leur choix. L'équipe précédente avait fait le choix de faire une pré-étude sur les demandes. Pour l'année 2020, notre choix a été de répondre positivement à ces demandes, car ces associations participent à la vie du territoire, et sont ambassadrices de la commune, tant au niveau communal, départemental, régional, et pour certaines d'entre elles internationales. Elles assument un vrai rôle de vivre ensemble, et de création de lien social.

Deux associations n'ont pas obtenu de réponse à ce jour. Le cinéma, avec qui nous avons une réunion prochaine, ainsi que le CRAVLOR (Centre Régional Audiovisuel de Lorraine) à l'hôtel de ville, pour faire un point sur leur convention. Pour les jardins en terrasses, au vu de leur projet, nous allons entreprendre une demande communale auprès de la communauté de communes pour leur financement. Pour l'année 2021, il sera procédé différemment, nous convoquerons toutes les associations afin qu'elles nous présentent leurs projets, ainsi, si ceux-ci entrent dans le cadre cité plus haut, nous pourrions donner une suite positive à leur demande. »

Monsieur BALANDIER remarque qu'il manque l'association 4 pattes plus 1 toit.

Madame le Maire indique qu'elle va prochainement rencontrer les membres de cette association, afin d'aborder la question de leur projet, et de l'aide qui leur sera apportée.

Monsieur DREMAUX demande s'ils obtiendront les 850 € qu'il manque au budget.

Madame le Maire répond que le montant de la subvention n'est pas encore arrêté.

Madame le Maire rappelle qu'il convient de délibérer pour l'attribution individuelle de subventions aux associations.

Elle précise que les années précédentes, les subventions étaient pour la majorité d'entre elles versées en deux échéances par moitié. Le premier acompte était mandaté en juin et le solde en octobre. Toutefois, compte tenu du contexte tout particulier en cette période d'état d'urgence sanitaire, il est proposé à l'assemblée que le règlement des subventions 2020 aux associations se fasse en un seul versement.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les abstentions : Mme BAZIN, M. BALANDIER, Joël DREMAUX, Mathilde BELLO

VOTE les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	Ne participent ni au débat ni au vote	Subventions attribuées
Amicale du Personnel Communal		4 950 €
A.S.P. (Foot)		3 000 €
Collège Montaigne (Foyer Socio Éducatif)		450 €
Epinette des Vosges		1 000 €
La Jeanne d'Arc (Gym)	Dominique BARON	9 700 €
Société de pêche		1 500 €
Pétanque Joyeuse		600 €
Piomères (Théâtre)	Lionel VILLARDO	1 800 €
Société de Tir		1 500 €
Tennis club		1 500 €
Jardins en terrasses	Guy MANSUY	18 000 €
ADMR – aide à domicile		1200 €
ADMR – Maison des services		800 €
Les écureuils		150 €

APPROUVE pour l'exercice 2020 le règlement individuel des subventions aux associations en un seul versement.

DÉLIBÉRATION N° 74/2020
TARIFS MUNICIPAUX

Madame le Maire propose de modifier les tarifs municipaux comme suit :

Régie animation - Puces et brocantes :

Ancien tarif	Nouveau tarif
5,00 euros le module de 5m x 2m en extérieur	5,00 euros le module de 5m x 2m en extérieur
Tickets gris	Tickets bleus, à compter du n° 01355

Occupation du domaine communal - Terrasses :

Ancien tarif	Nouveau tarif
6 € par m ²	Gratuité pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

APPROUVE ces nouveaux tarifs.

DÉLIBÉRATION N° 75/2020

DÉSIGNATION DES GRANDS ÉLECTEURS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le Conseil Municipal doit élire au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne **cinq (5) délégués et trois (3) suppléants** pour faire partie du collège électoral en vue des élections sénatoriales fixées au dimanche 27 Septembre 2020.

Il convient de rappeler que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur une même liste. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire informe qu'il a reçu les candidatures des listes suivantes :

Liste 1 :

- Philippe THOUVENOT
- Lydie BARBAUX
- Yanis CORNU
- Martine RENAULD
- Benoît ROMARY
- Nicole FERRANDO
- Jean-Marie SUARDI

Liste 2 :

- Stéphane BALANDIER
- Catherine BAZIN

L'accord unanime des Conseillers Municipaux ayant été recueilli, le vote a eu lieu à main levée.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19

Obtiennent :

Liste 1	14 voix
Liste 2	5 voix

Quotient électoral : 3,8

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS : 05

A la suite de l'attribution des sièges de quotient, les listes obtiennent :

Liste 1	3 sièges
Liste 2	1 siège

A la suite de l'attribution des sièges à la plus forte moyenne, les listes obtiennent :

Liste 1	1 siège
Liste 2	0 siège

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS : 03

Quotient électoral :

A la suite de l'attribution des sièges de quotient, les listes obtiennent :

Liste 1	2 sièges
Liste 2	0 siège

A la suite de l'attribution des sièges à la plus forte moyenne, les listes obtiennent :

Liste 1	0 siège
Liste 2	1 siège

Le Conseil Municipal, après vote et attribution des sièges :

DÉCLARE ÉLUS :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	
	M. Philippe THOUVENOT
	Mme Lydie BARBAUX
	M. Yanis CORNU
	Mme Martine RENAULD
	M. Stéphane BALANDIER
DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	
	M. Benoît ROMARY
	Mme Nicole FERRANDO
	Mme Catherine BAZIN

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts Directs qui institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par un Adjoint Délégué.

Pour la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS (moins de 2000 habitants), la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste en nombre double dressée par le Conseil Municipal, soit 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants. La nomination de ces commissaires doit se faire dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux. Cependant, étant donné les difficultés rencontrées par les petites communes, il est possible de présenter une liste comportant moins de 24 noms mais plus de 12 noms.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

PROPOSE la liste suivante à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques :

COMMISSAIRE	TITULAIRE	SUPLÉANT
1.	Lydie BARBAUX	Guy MANSUY
2.	Mathilde BELLO	Christiane LAMBERT
3.	Sylvie LAUVERGEON	Nicole FERRANDO
4.	Benoît ROMARY	Marie-Françoise VALENTIN
5.	Marie-Claude THIRION	Guy LAURENT
6.	Hugues FORTUCCI	Mireille DEPAOLI
7.	Raphaël BARON	Sébastien KAIL

DÉLIBÉRATION N° 77/2020

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES (SMIC)

Conformément à l'article 6 de ses statuts, le Comité du SMIC des Vosges a adopté un mode de représentativité par canton et par tranche de 10 000 habitants.

Les Conseils Municipaux des Communes de moins de 10 000 habitants, ce qui est le cas de PLOMBIÈRES-LES-BAINS, doivent élire chacun un délégué communal au plus tard le 20 septembre

2020 et transmettre le nom de ce délégué au Maire de la Commune de leur canton chargée d'organiser les élections au niveau cantonal à savoir LE VAL D'AJOL.

Ce délégué communal sera ensuite convoqué par la commune adhérente au SMIC la plus peuplée du canton, afin d'élire les délégués qui siègeront au sein du comité du SMIC.

En application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit à la majorité absolue, à trois tours le cas échéant, son représentant au SMIC des Vosges.

S'est déclaré candidat :
M. Lionel VILLARDO

L'accord unanime des Conseillers Municipaux ayant été recueilli, le vote a eu lieu à main levée.

Résultat du Premier tour de scrutin

Nombre de votants	19
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité,

NOMME M. Lionel VILLARDO, Délégué de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS pour siéger au sein du comité syndical du SMIC.

DÉLIBÉRATION N° 78/2020

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS A L'ENTENTE INTERCOMMUNALE PORTANT SUR LE PORTAGE DES REPAS

Madame le Maire rappelle qu'une convention d'entente intercommunale pour la gestion en commun de la prestation de portage de repas à domicile a été signée en 2019 entre les communes du Val d'Ajol, du Girmont Val d'Ajol et de Plombières-les-Bains.

Il convient de désigner trois représentants et 1 suppléant par commune pour siéger dans le cadre de cette entente.

Se sont déclarés candidats :	
TITULAIRES	SUPPLÉANT
Christiane LAMBERT	Guy MANSUY
Martine RENAULD	
Nicole FERRANDO	

L'accord unanime des Conseillers Municipaux ayant été recueilli, le vote a eu lieu à main levée.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	19
-------------------	----

Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Ont obtenu :

Délégués Titulaires

Mme Christiane LAMBERT 19 voix
Mme Martine RENAULD 19 voix
Mme Nicole FERRANDO 19 voix

Délégué Suppléant

M. Guy MANSUY 19 voix

SONT ÉLUS, à la majorité absolue :

TITULAIRES	SUPPLÉANT
Christiane LAMBERT	Guy MANSUY
Martine RENAULD	
Nicole FERRANDO	

DÉLIBÉRATION N° 79/2020

PARC TIVOLI – CONVENTION D’ENTRETIEN PAR LA SOCIÉTÉ « LA PLOMBINOISE DE LOISIRS »

Monsieur CORNU explique qu’une convention existait avec une autre association plombinoise pour l’entretien du parc Tivoli, mais qu’elle manquait de clarté. Il souhaitait qu’il n’y ait qu’un seul intervenant pour l’entretien de ce parc, à savoir la « Plombinoise de loisirs ». La commune conserve à sa charge l’écopâturage.

Monsieur BALANDIER demande ce que devient l’ancienne convention.

Monsieur CORNU répond que celle-ci est caduque depuis la signature du bail commercial.

Madame le Maire présente le projet de convention d’entretien du Parc Tivoli par la Société « LA PLOMBINOISE DE LOISIRS ».

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l’unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d’entretien du Parc Tivoli par la Société « LA PLOMBINOISE DE LOISIRS ».

DÉLIBÉRATION N° 80/2020

MODIFICATION DU TABLEAU DES ÉFFECTIFS

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du prochain départ à la retraite d'un agent technique titulaire et de la nécessité de recruter un nouvel agent.

Et le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents municipaux, après avoir répondu aux critères de sélection établis par le Centre de Gestion des Vosges, bénéficient d'un avancement de grade.

En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur BALANDIER aurait souhaité qu'il y ait deux délibérations distinctes.

Madame le Maire en prend note.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

DÉCIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, soit une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2020.

DECIDE DE MODIFIER ainsi le tableau des effectifs au 1^{er} août 2020 :

CRÉE : Un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

SUPPRIME: Un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet,

Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} à temps complet,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les arrêtés à intervenir.

DÉLIBÉRATION N° 81/2020

SERVICE DE L'EAU - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2019

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune a été destinataire du rapport annuel 2019 du délégataire du service de l'eau.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE

DÉLIBÉRATION N° 82/2020

QUESTIONS ORALES

Question de Monsieur CORNU :

« Monsieur BALANDIER,

Concernant le chantier d'eau de la rue Grillot et de l'avenue Louis Français, vous avez fait le choix de ne pas intégrer l'assainissement, mais je ne reviendrai pas sur la question. Cependant, quelle raison vous a poussé à anticiper le démarrage des travaux, avant qu'une subvention ne soit attribuée. Aujourd'hui, sur ce chantier de plus de 300 000 €, nous ne toucherons pas de subvention. »

Réponse de Monsieur BALANDIER :

« Pour la question qui porte sur l'assainissement, nous avons travaillé avec la préfecture et le département, et avons choisi de ne pas faire les travaux car ils n'étaient pas prioritaires. De plus, des travaux d'assainissement auraient entraîné une hausse de prix.

S'agissant de la deuxième question, je n'ai pas les éléments pour vous répondre. Je peux simplement vous dire que j'ai travaillé sur les emprunts permettant de réaliser ces travaux, et je suis surpris qu'il n'y ait pas de subvention. Je ne sais pas si les demandes ont été faites. »

Monsieur CORNU estime que lorsque l'on est en charge des finances, il y a lieu de s'inquiéter des rentrées d'argent. Il précise que ce choix entraîne une perte d'environ 100 000 €, alors que les finances de la commune ne sont pas au beau fixe.

Monsieur BALANDIER répond qu'il ne sait pas si des subventions ont été demandées, et si elles ont été reçues. Il souhaiterait que la question puisse être analysée avant de donner une réponse.

L'ordre du jour de la séance du vendredi 10 juillet 2020 (délibérations n° 62 à 82) étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00.		
Lydie BARBAUX, Maire.	Guy MANSUY, 1^{er} Adjoint.	Martine RENAULD, 2^{ème} Adjoint.
Yanis CORNU, 3^{ème} Adjoint.	Sylvie LAUVERGEON, 4^{ème} Adjoint.	Philippe THOUVENOT, 5^{ème} Adjoint.
Nicole FERRANDO, Conseillère Municipale.	Christiane LAMBERT, Conseillère Municipale. - Excusée, pouvoir à Guy MANSUY -	Dominique BARON, Conseiller Municipal.
Jean-Marie SUARDI, Conseiller Municipal.	Marie-Jocelyne DIDELOT, Conseillère Municipale.	Murielle MATHIEU, Conseillère Municipale.
Benoît ROMARY Conseiller Municipal.	Anne HAXAIRE, Conseillère Municipale.	Lionel VILLARDO, Conseiller Municipal
Catherine BAZIN, Conseillère Municipale.	Stéphane BALANDIER, Conseiller Municipal.	Joël DREMAUX, Conseiller Municipal.
Mathilde BELLO, Conseillère Municipale.		

